



Direction Voiries, Réseaux et Domaine Public
Section Gestion du Domaine Public
Tel : 04.97.05.52.20
Email : secretariat.gdp@ville-grasse.fr

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
Travaux sur le Domaine Public

CE DOCUMENT N'A AUCUNE VALEUR D'AUTORISATION
IL PERMET SIMPLEMENT L'OUVERTURE D'UN DOSSIER

Travaux sur le Domaine Public

En surface
En sous-sol

L'occupant est l'entité de référence.
A ce titre, il devra s'acquitter des droits de voirie.

DEMANDEUR Entreprise

Nom / Raison Sociale :
Adresse :
Tel : Mail :
Maître d'œuvre

POUR LE COMPTE DE l'occupant et/ou personne morale à facturer

Nom et Prénom / Société :
Adresse :
Tel : Mail :
N°SIRET (Obligatoire) :
Maître d'Ouvrage

NATURE ET LOCALISATION DES TRAVAUX

Nature :
Du au
Lieu :
 hors agglomération En agglomération
 chaussée bidirectionnelle Nombre de voies :
 chaussée unidirectionnelle Nombre de voies :
Largeur de chaussée concernée : ml
Longueur totale concernée : ml
Largeur minimale de chaussée restant disponible : ml

 Tranchée Longitudinale Tranchée transversale (traversée par ½ chaussée)
Longueur de tranchée à maintenir ouverte.....ml

MAINTIEN DE LA CIRCULATION

maintien intégral (pas de gêne) Pilotage manuel léger (gêne minime et momentanée)
 sens alterné par pilotage manuel* par feux* : de jour* /de nuit* / jour et nuit*
 interdiction de circuler (momentanée* / intégrale*)

SUSPENSION DE CHANTIER AVEC RETABLISSEMENT INTEGRAL

Tous les jours de au lendemain matin
 Chaque fin de semaine du vendredi* au lundi matin

REGLEMENTATION

VU le Règlement Communal de Voirie de la Ville de Grasse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2212.1 à L.2212.5 et L.2213-1 à L.2213-6,

VU le Code de la Route, l'article R 411-8 pouvoirs de Police du Maire et les articles R 417-9, R 417-10 et R 417-12 dispositions générales en matière de stationnement,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code de la Voirie Routière,

Application de l'Arrêté 498 C.S / 2001.

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

- maintenir l'accès aux riverains
- maintenir l'accès aux services de secours
- maintenir un cheminement piétons sécurisé

Détailler la nature des travaux et/ou de l'occupation

REDEVANCE DUE ET A COCHER PAR L'OCCUPANT – NUMERO DE SIRET OBLIGATOIRE

Une redevance pour **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC** est fixée, par délibération du Conseil Municipal du 12.12.2017 et applicable au 01.01.2018, à :

- | | |
|---|-------------------------|
| <input type="checkbox"/> 11,50 € par case et par jour pour le stationnement | ● Nombre de jours : |
| <input type="checkbox"/> 22 € par jour pour la mise en place d'une benne sur le domaine public | ● Nombre de jours : |
| <input type="checkbox"/> 22 € par jour pour le dépôt temporaire sur le domaine public de matériaux, gravats et engins de chantier | ● Nombre de jours : |
| <input type="checkbox"/> 35,50 € le ml et par mois, pour la mise en place d'une palissade avec publicité | |
| <input type="checkbox"/> 4,50 € le ml et par mois, pour la mise en place d'une palissade décorée ou non, exempte de publicité | |
| <input type="checkbox"/> 32 € par ½ journée, pour une occupation du domaine public obstruant partiellement la voie | ● Nombre de ½ journée : |
| <input type="checkbox"/> 60 € la journée, pour une occupation du domaine public obstruant partiellement la voie | ● Nombre de jours : |
| <input type="checkbox"/> 53 € par ½ journée pour une occupation du domaine public obstruant totalement la voie | ● Nombre de ½ journée : |
| <input type="checkbox"/> 90 € la journée, pour une occupation du domaine public obstruant totalement la voie | ● Nombre de jours : |
| <input type="checkbox"/> 100 € forfaitaire pour la mise en place d'une base de vie pour travaux | |

Et est arrêtée à la fin de la période d'occupation indiquée dans vos demandes contrôlées.

Fait à Grasse, le

Cachet de l'occupant (comprenant le numéro de Siret Obligatoire)

*Surligner la (ou les) mention(s) utile(s)